

Biel/Bienne, 16.12.2021

Obligation de port du casque pour les enfants et les adolescents ? Prise de position de la Conférence Vélo Suisse

En tant qu'organisation professionnelle, la Conférence Vélo Suisse s'engage en faveur de conditions cadres sûres et attrayantes pour le vélo, ce qui passe au premier plan par la mise à disposition d'infrastructures cyclables offrant un haut niveau de sécurité, de continuité et de commodité. C'est dans cette optique que la Conférence Vélo Suisse initie et soutient toute amélioration pertinente des conditions cadres légales pour les déplacements à vélo au quotidien.

On sait que les enfants et les adolescents faisaient davantage de vélo par le passé. Aujourd'hui, lorsqu'ils se mettent plus tard au vélo, ils y sont moins habitués et donc moins à l'aise pour rouler en sécurité. De ce fait, il est contre-productif d'introduire des restrictions supplémentaires de nature à entraver l'accès au vélo, qui doit rester un moyen de transport accessible à tous ou presque, bon marché, bon pour la santé et –particulièrement pendant l'enfance et l'adolescence – un accessoire ludique dont on prend plaisir à maîtriser la conduite. L'obligation du port du casque s'inscrit en porte-à-faux de l'objectif de promotion du vélo comme moyen de déplacement pour les enfants et les adolescents.

Ce débat renouvelé à propos de l'obligation (partielle) du port du casque est fâcheux pour une autre raison encore : il détourne l'attention du problème de fond représenté par la sécurité des usagers du vélo en tant que telle. En effet, il est bien établi, dans les milieux professionnels, que c'est principalement au niveau des infrastructures que la sécurité pêche. La majorité des accidents graves consistent en des collisions avec des véhicules à moteur. En ce sens, un casque peut bien sûr atténuer la gravité des blessures à la tête, mais il n'empêchera jamais un accident de se produire et il est sans effet sur les nombreuses autres blessures possibles. Si l'on veut augmenter la sécurité, il s'agit avant tout de mettre en place des pistes cyclables et des itinéraires cyclables à haut niveau de sécurité, et de diminuer le potentiel de nuisance du trafic motorisé.

Les développements observables ces dernières années ont montré qu'une grande proportion d'enfants et d'adolescents portent spontanément un casque, en dehors de toute obligation ou interdiction. Ils ont pris cette décision à titre individuel et de leur propre chef, sans que l'intervention de l'Etat ne soit venue se placer entre eux et le plaisir et la simplicité de faire du vélo. Enfin, imposer de manière autoritaire le port du casque partout et en tout temps signifie l'imposer également pour des déplacements qui parfois se limitent à des rues de quartier, des cours et des places de jeux, ce qui semble à la fois irréaliste et disproportionné.

L'obligation du port du casque va à contre-courant des nombreux efforts des villes, des communes, des organisations à but non lucratif et des initiatives privées qui visent à promouvoir l'utilisation du vélo par les enfants et les adolescents. Elle est également contraire aux buts bien connus et urgents en matière de mobilité respectueuse du climat et de promotion de l'exercice physique.

**Au vu de ce qui précède, la Conférence Vélo Suisse se prononce en défaveur de
l'obligation du port du casque vélo pour les enfants et les adolescents.**

Last but not least : la Conférence Vélo Suisse souligne l'avantage indéniable que confère le port d'un casque en termes de sécurité individuelle, et soutient le port volontaire du casque. C'est l'obligation du port du casque qu'elle rejette résolument du fait des nombreux désavantages et dégâts collatéraux exposés plus haut.